

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Transports

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Arrêté du 05 juillet 2022

Portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train

NOR: TRET2218234A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports en date du 05 juillet 2022, l'agrément accordé par arrêté du 10 juillet 2017, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 10 juillet 2022 :

Psychologue : Françoise SEVRIN.